

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 9 novembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 novembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marie-Noëlle BLOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et Messieurs Étienne CAMPENS, Thierry FRESNAIS, Franck KERZERHO et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation	3 novembre 2023
Date d'affichage	3 novembre 2023
Date d'affichage de la délibération	13 novembre 2023

Pouvoirs :

Madame Marie-Noëlle BLOT à Madame Jocelyne RICHARD
Madame Marinette BURLETT à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD
Madame Amandine DELEBARRE à Madame Murielle BUCHOT
Monsieur Étienne CAMPENS à Monsieur Ludovic PLESSIS
Monsieur Thierry FRESNAIS à Monsieur Patrick PÉNIGUEL
Monsieur Franck KERZERHO à Monsieur Mickaël LE STUNFF
Monsieur Olivier RICHEFOU à Monsieur Jean-Bernard MOREL

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Thierry BRETON, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE_2023_9_11_08

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• Contrats divers suivant décisions antérieures du Conseil Municipal (alinéa 2 – Délibération du 11/06/2020) :

- Décision municipale n°021/23

Règlement intérieur Lulubelle Version 9 - Modifications

Modifications portant sur l'ajout d'un paragraphe réglementaire relatif aux conditions d'octroi de subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales

• Marchés publics – (Code de la commande publique) (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :

- Décision municipale n°022/23

Construction d'un club house au stade Dalibard – Avenants n° 1 aux lots 4, 7 et 8

Avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 30 octobre 2023

- Décision municipale n°023/23

Construction d'un club house au stade Dalibard – Avenant n° 2 au lot 9

Avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 30 octobre 2023

- Décision municipale n°024/23

Aménagement de la rue Berthe Marcou – Attribution des marchés

Avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 30 octobre 2023

Lot	Entreprise	Répartition	Montant
Lot n° 01 : Terrassements-Voiries- Réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées	PIGEON TP (53360 ENTRAMMES)	Commune de CHANGÉ	1 340 899,30 € HT
		PSE pour îlots béton franchissable Commune de CHANGÉ	1 175,56 € HT
		Laval Agglomération	508 798,20 € HT
		Total	1 850 873,06 € HT 2 221 047,67 € TTC
Lot n° 02 : Adduction eau potable	EIFFAGE ÉNERGIE (53000 LAVAL)	Laval Agglomération	230 039,00 € HT 276 046,80 € TTC
Lot n° 03 : Signalisation horizontale et verticale	PROSIGNAL (53000 LAVAL)	Commune de CHANGÉ	36 995,00 € HT 44 394,00 € TTC
Lot n° 04 : Contrôles des Réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées	A3SN (35360 MONTAUBAN-DE- BRETAGNE)	Commune de CHANGÉ	1 725,00 € HT
		Laval Agglomération	4 506,00 € HT
		Total	6 231,00 € HT 7 477,20 € TTC
Part totale commune de CHANGÉ			1 656 953,83 € TTC
Part totale Laval Agglomération			892 011,84 € TTC
TOTAL GÉNÉRAL			2 548 965,67 € TTC

- Décision municipale n°025/23

ZAC des Sablons quartier intergénérationnel – Analyse des offres et choix de l'équipe pluridisciplinaire titulaire

Avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 30 octobre 2023

Lot	Entreprise	Montant
Lot unique	Groupelement PADWSCOP/AGENCE 22/EMENDA/ ATLAM/TERRITOIRE OUTRE MESURE	81 665,00 € HT 97 998,00 € TTC

• **Louage de choses (alinéa 5 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n°020/23*

Location 2 impasse du Lavoir M. Ruhan REXHEPI – Mme Shkurte SYLA

• **Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :**

N° 1041	30 ans	639 € (caveau)
N° 1043	10 ans	442 € (cavurne)
N° 1044	30 ans	639 € (caveau)
N° 1045	30 ans	639 € (caveau)

• **Droit de Prémption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
13/09/2023	YO54	260 000,00 €	RENONCIATION
13/09/2023	AI44	235 000,00 €	RENONCIATION
19/09/2023	AI206	215 000,00 €	RENONCIATION
20/09/2023	ZY440	61 000,00 €	RENONCIATION
20/09/2023	ZY451	63 000,00 €	RENONCIATION
26/09/2023	AR135	343 000,00 €	RENONCIATION
26/09/2023	AK144	15 000,00 €	RENONCIATION
02/10/2023	AS269	218 000,00 €	RENONCIATION
09/10/2023	YM195	350 000,00 €	RENONCIATION
12/10/2023	AD46	466 000,00 €	RENONCIATION
18/10/2023	ZY441	63 000,00 €	RENONCIATION
30/10/2023	AK45	140 000,00 €	RENONCIATION

• **Actions intentées en justice – (alinéa 16 – Délibération du 11/06/2020) :**

- *Décision municipale n°019/23*

Contentieux SAMSOM - Désignation de Maître Aurélie BLIN – SELARL LEX PUBLICA

Dont acte.

Le secrétaire,

Thierry BRETON



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.